

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ARRETE N° 328 du 11/05/15
PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE NATIONAL
D'EVALUATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS A CARACTERE
SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL ET DES AUTRES
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

- Vu le décret présidentiel n° 15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n° 13-77 du 18 Rabie El Aouel correspondant au 30 janvier 2013 fixant les attributions du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Vu le décret exécutif n° 10-36 du 5 safar 1431 correspondant au 21 janvier 2010 fixant les missions, la composition, l'organisation et le fonctionnement du comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des autres établissements d'enseignement supérieur, notamment son article 7,
- Vu l'arrêté n° 739 du 18 décembre 2010 portant désignation des membres du comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des autres établissements d'enseignement supérieur.

ARRETE :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 7 du décret exécutif n° 10-36 du 5 Safar 1431 correspondant au 21 janvier 2010 sus visé, le présent arrêté a pour objet la désignation des membres du comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des autres établissements d'enseignement supérieur.

Article 2 : La liste des membres du comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des autres établissements d'enseignement supérieur, est fixée conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 3 : Les dispositions de l'arrêté n° 739 du 18 décembre 2010 susvisé, sont abrogées.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Fait à Alger le

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur,
et de la Recherche Scientifique

ANNEXE

LISTE NOMINATIVE DES MEMBRES DU COMITE NATIONAL D'EVALUATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS A CARACTERE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL ET DES AUTRES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.

AU TITRE DES ENSEIGNANTS CHERCHEURS :

MELLAK	Abderrahmane	Sciences et technologie
DJEBLI	Mourad	Sciences de la matière
✗ HAMRI	Nacer eddine	Mathématique et informatique
✗ BAKI	Arslane	Science de la nature et de la vie
✗ HADJAB	Mekhtouf	Sciences de la terre et de l'univers
✗ KADI	Abdelmadjid	Sciences économiques, de gestion et sciences commerciales
✗ SEMMAR	Nacer eddine	Droit et sciences politiques
MILIANI	Mohammed	Lettres et langues étrangères
✗ OUGHLISSA	Youcef	Lettres et langue arabe
MEZIANE	Mohamed	Sciences humaines et sociales
✗ BENDJEDDOU	Boutalbi	Sciences et technique des activités physiques et sportives
✗ BENAÏSSA	Tidjani	Arts
TIGZIRI	Noura	Langue et culture amazighes
✗ BOUIADJRA	Nouredine	Medecine

AU TITRE DES CADRES DIRIGEANTS ISSUS DES SECTEURS SOCIO-ECONOMIQUES AYANT DES RELATIONS DE PARTENARIAT AVEC LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :

LABED	Sifeddine	Ministère de la Poste et des technologies de l'information et de Communication
AFRA	Hamid	Centre National d'Études et de Recherches Intégrées du Bâtiment,
BELGACEM	Mayouf	Ministère de l'Énergie
TAGMIDA	Malek	CEIM / Groupe SIM

AU TITRE DES COMPETENCES ALGERIENNES EXERCANT A L'ETRANGER :

BENRAOUANE	Sid Ahmed	Ecole de Management Université du Minnesota. USA
CHABOUR	Rachid	Université de Metz France
ABENE	Abderrahmane	Université de Valenciennes France

AU TITRE DU CONSEIL NATIONAL ECONOMIQUE ET SOCIAL

✗ BOURAS	Djoudi	Conseil National Economique et Social
----------	--------	---------------------------------------